



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Communiqué de presse
Jeudi 26 avril 2018

Commission européenne et régulation des plateformes en ligne : une avancée dans la bonne direction



L'UMIH et le GNC saluent la proposition de la Commission visant à clarifier les relations entre les entreprises et les services d'intermédiation en ligne et moteurs de recherche (P2B), dans lesquelles l'industrie du tourisme est une des premières concernées en raison du volume des transactions réalisées sur Internet.



Dans sa communication ce jour, la Commission mentionne expressément « les hôtels » : elle a donc bien compris les difficultés rencontrées par nos entreprises face aux géants de l'Internet.



Nos organisations professionnelles françaises, mais également européennes, ont invité de longue date les décideurs publics nationaux et européens à se saisir de ce sujet et à jouer pleinement leur rôle de régulateur. En France, les dispositions des lois « Macron » du 6 août 2015 et « Lemaire » du 7 octobre 2016 ont constitué des étapes décisives pour y parvenir et ont inspiré beaucoup de nos partenaires européens.



■ C S L M F ■

Tout l'enjeu pour nos activités est d'assurer une plus grande équité et une plus grande transparence au bénéfice des entreprises comme des consommateurs. Les plateformes en ligne, à l'exemple des agences de voyages en ligne, ont en effet dans de nombreux cas conquis des positions dominantes sur certains marchés ces dernières années leur permettant de s'exonérer de toute préoccupation de clarté à l'égard de leurs partenaires et se traduisant dans les faits par des pratiques jugées déloyales.



Dans cette proposition, plusieurs volets clés auxquels l'industrie du tourisme est confrontée sont envisagés notamment les algorithmes de classement, la libre disposition des données et la liberté tarifaire.



« Cette proposition de la Commission aidera à corriger certaines défaillances du marché et à apporter plus d'équité en ligne. » estime Roland Héguy, président de l'UMIH.

« Lorsqu'une seule plateforme en ligne contrôle les deux tiers d'un marché composé de plusieurs centaines de milliers de fournisseurs, l'offre très fragmentée d'une myriade d'entreprises ne peut s'opposer à des pratiques jugées déloyales » déclare Laurent Duc, président de la branche hôtellerie de l'UMIH.

Jacques Barré, président du GNC, ajoute que « nos organisations seront particulièrement vigilantes au maintien et au renforcement des principes retenus dans cette première proposition au cours de la procédure. »



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

Contacts Presse : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr
Charlotte LE MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr